

PAR COURRIEL

Québec, le 10 janvier 2018

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-322

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 13 décembre 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

«...copie du rapport faisant état du nombre de cartes annuelles vendues aux citoyens d'Oka pour le parc national d'Oka pour l'année 2017 ainsi qu'un rapport faisant état du nombre de cartes de stationnement annuelles.»

**Rapport de ventes annuelles 2017 aux citoyens d'Oka pour le parc national d'Oka –
cartes parcs et stationnements**

Établissement	Nombre de cartes parc	Nombre de stationnements
Parc national d'Oka	429	49

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours